



sports.fr

BOURSIER.COM

football.FR  
pour les fans, par les fans.

auto  
NEWS.fr

SPORT 4 FUN

## DÉPÔT D'UN PROJET DE NOTE D'INFORMATION EN RÉPONSE AU PROJET DE NOTE D'INFORMATION D'HACHETTE SA SE RAPPORTANT À LA GARANTIE DE COURS VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ NEWSWEB

**Le présent communiqué établi par Newswēb est publié en application des dispositions de l'article 231-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La garantie de cours et le projet de note d'information en réponse restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.**

Le projet de note d'information en réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de Newswēb ([www.newswēb.fr](http://www.newswēb.fr)). Une copie en sera adressée sans frais à toute personne qui en fera la demande auprès de : Newswēb, 34 bis, avenue Bernard Palissy, 92210 Saint-Cloud.

\*\*\*

**Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> février 2007.** En application de l'article 3 des règles d'Alternext (Paris) et de l'article 235-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Hachette SA, a déposé un projet de garantie de cours aux termes duquel Hachette SA propose de manière irrévocable aux actionnaires de Newswēb d'acquiescer la totalité de leurs actions Newswēb au prix unitaire de 24,70 euros.

Le projet de garantie de cours vise la totalité des actions de la société non détenues directement et indirectement par Hachette SA., soit 343 323 actions de la société, représentant 12,02 % du capital et des droits de vote.

### 1. CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDÉPENDANT SUR LE CARACTÈRE ÉQUITABLE DU PRIX D'OFFRE NOTAMMENT DANS LA PERSPECTIVE D'UNE OFFRE DE RACHAT ET D'UNE DEMANDE ÉVENTUELLE DE RADIATION DES ACTIONS NEWSWEB

Par application, en tant que de besoin, des dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le conseil de surveillance de Newswēb a procédé à la désignation du cabinet Associés en Finance en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la garantie de cours. Dans le cadre de son rapport remis le 29 janvier 2007, l'expert indépendant a rendu l'attestation suivante sur le caractère équitable du prix offert :

« Le prix de 24,70 € par action est équitable. Les actionnaires bénéficient d'une prime de sortie qui correspond à la prise en compte sans aucune réserve du plan d'affaires ambitieux qui sert de support à l'évaluation. »

### 2. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE NEWSWEB

Le conseil de surveillance de Newswēb s'est réuni le 29 janvier 2007 sous la présidence de Monsieur Olivier Guiguet. L'ensemble des membres du conseil de surveillance étaient présents. À l'unanimité, le conseil de surveillance de Newswēb a rendu l'avis motivé suivant :

« Le conseil de surveillance de Newswēb a pris connaissance du projet de garantie de cours de la société Hachette SA (et notamment d'un projet de note d'information comportant les motifs et intentions de Hachette SA) visant les actions émises par Newswēb, des éléments d'appréciation du prix de la Garantie de Cours préparés par BNP Paribas ainsi que du rapport de l'expert indépendant, le cabinet Associés en Finance, préparé en tant que de besoin au titre des dispositions de l'article 261-1 du Règlement général de l'AMF. Le conseil a noté que le prix offert par Hachette SA dans le cadre de la Garantie de Cours était de 24,70 euros par action Newswēb.

Le président a précisé que le prix proposé de 24,70 euros par action Newswēb offrait aux actionnaires minoritaires de Newswēb une prime de 10,5 % par rapport à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours sur le mois précédant la signature des Contrats de Cession et de 17,7 % par rapport à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours sur 6 mois précédant la signature des Contrats de Cession.

Le conseil a relevé que le prix offert aux actionnaires minoritaires a été jugé équitable par l'expert indépendant d'un point de vue financier dans le cadre de la Garantie de Cours et qu'il correspond au prix de cession par les Cédants de leurs actions de la Société.

Le conseil a aussi pris connaissance des intentions concernant notamment l'emploi et la distribution de dividendes (telles que détaillées aux points 1.2.2.1, 1.2.2.4 et 1.2.2.5 du projet de note d'information de l'initiateur) affichées par Hachette SA.

Le président a rappelé au conseil que, dans l'hypothèse où Hachette SA viendrait à détenir directement ou indirectement plus de 95 % des droits de vote de Newswēb à l'issue de la Garantie de Cours, Hachette SA procéderait, dès la clôture de la Garantie de Cours, à une offre de rachat au prix de 24,70 euros par action qui serait immédiatement suivie, à la clôture de cette offre, d'une demande à Euronext Paris de radiation des actions Newswēb d'Alternext.

En effet, la société n'envisageant pas de se financer par appel public à l'épargne, il n'apparaît pas utile de laisser les actions de la société cotées sur Alternext.

Le Président a rappelé au Conseil que Hachette SA détient actuellement 87,98 % du capital et des droits de vote de Newswēb.

Le Conseil a également relevé qu'outre des termes financiers attractifs, le projet de Garantie de Cours offre une liquidité aux actionnaires sur un marché sur lequel les volumes d'échange étaient réduits.

Les membres du Conseil de surveillance ont par ailleurs fait part de leur intention de conserver les actions de la Société qu'ils détiendront en application des statuts de Newswēb.

À la lumière des éléments qui précèdent, le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres, a émis un avis favorable sur le projet de Garantie de Cours dont il juge le prix équitable et considère qu'il est conforme tant aux intérêts propres de Newswēb qu'à ceux de ses salariés et actionnaires. En conséquence, le conseil a décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires de Newswēb d'apporter leurs actions à la Garantie de Cours. »

\*\*\*

### À propos de NEWSWEB (Ex NewSports) (pour plus d'informations : [www.newswēb.fr](http://www.newswēb.fr))

NEWSWEB, 1<sup>er</sup> groupe media Internet sur la cible masculine, édite les sites Internet grand public [www.sports.fr](http://www.sports.fr), [www.boursier.com](http://www.boursier.com), [www.sport4fun.com](http://www.sport4fun.com), [www.football.fr](http://www.football.fr) et [www.autonews.fr](http://www.autonews.fr).

Le modèle économique de NEWSWEB repose sur la publicité, la vente de contenus et les services Premium sur Internet et sur téléphonie mobile.

NEWSWEB est listé sur le segment Alternext d'Euronext Paris (groupe de cotation : EA – non Appel Public à l'Épargne) sous les codes Mnemo : ALNEW / ISIN : FR0010264515.